

Syllabus

CRI2250A - Préparation au stage (3 crédits) automne 2023

Les mardis du 5 septembre au 12 décembre, de 8h30 à 11h30

Baccalauréat en criminologie, profil analyse

Marie-Eve Desjardins, chargée de cours
marie-eve.desjardins.4@umontreal.ca

Descripteur officiel du cours

Globalement, les ateliers de préparation au stage visent à fournir à l'étudiant des opportunités de se questionner face à lui-même, à la pratique professionnelle et à son éventuel milieu de stage. En d'autres mots, il s'agit de le préparer afin qu'il puisse tirer le maximum de son expérience de stage dans un milieu de pratique de la criminologie.

Objectifs du cours

Objectifs généraux

Ce cours vise à fournir à l'étudiant des opportunités d'acquérir une identité et une compétence à titre de futur professionnel en criminologie :

- Favorisant une prise de conscience de ses motivations, ses valeurs et ses sentiments, de ses besoins et ses ressources, de ses forces et ses limites ainsi que de ses intérêts et ses aspirations en tant que professionnel;
- L'amenant à améliorer ses aptitudes à mener une recherche à terme à brève échéance et, dans la mesure du possible, à travailler en collaboration avec d'autres chercheurs;
- Trouvant le milieu de stage et prévoyant les modalités et les ressources nécessaires à sa réalisation.
- Découvrant le milieu de stage en s'efforçant d'en comprendre la culture, le fonctionnement général, les politiques et d'en connaître les principales activités.

Objectifs spécifiques

Plus particulièrement, ce cours vise à :

- Réviser, approfondir ou acquérir les connaissances théoriques, méthodologiques et pratiques jugées utiles à la compréhension des questions soulevées par le milieu de stage ainsi qu'à la conception de la démarche de recherche;
- Rendre compte, à différents moments de la session, par oral et/ou par écrit, de l'avancement de ses activités préliminaires de recherche;
- Développer sa capacité de relever les forces et les faiblesses de divers écrits et diverses démarches de recherche et éviter de les reproduire dans sa propre démarche.
- Fixer les objectifs académiques et professionnels à atteindre durant le stage;
- **Rédiger un devis de recherche détaillé en considérant à la fois les besoins et les exigences du milieu de stage ainsi que les exigences académiques;**

Rôles de chacun

- L'étudiant : est le principal responsable de sa préparation au stage, de l'élaboration de ses objectifs de stage, de l'actualisation de ceux-ci et des questionnements théoriques, professionnels et personnels qui en découlent.

- La chargée de cours : a la responsabilité de situer les activités de préparation et de réalisation du stage dans le cadre de la démarche de formation pratique envisagée par l'École de criminologie. Avec l'aide du superviseur terrain, il a à susciter et à accompagner la démarche de développement de l'étudiant aux plans théorique, professionnel et personnel.

- Le superviseur terrain : en collaboration avec le professeur et à partir du « vécu » sur le terrain, il a à susciter et accompagner le développement des capacités théoriques, professionnelles et personnelles de l'étudiant tout en lui faisant prendre conscience des opportunités et des contraintes particulières du milieu dans lequel celui-ci fait son stage.

Approches pédagogiques

- Visites dans le milieu de stage;
- Cueillette d'informations sur le milieu;
- Travaux pratiques;
- Exercices en classe;
- Présence assidue et participation active aux diverses activités de l'atelier.

Les rencontres de l'atelier de préparation de stage ont pour but, dans un premier temps, de rafraîchir certaines notions qui seront utiles à la réalisation du stage et, dans un second temps, d'amener le groupe à

faire une mise en commun de ses connaissances, ses expériences et ses réflexions sur différents sujets concernant les stages en milieu professionnel.

Des exercices seront également proposés afin de soulever divers points pouvant être pertinents en vue de l'élaboration et la rédaction du devis de recherche.

La formule de travail privilégiée consiste en un échange entre les étudiants et le professeur responsable du cours. L'étudiant est considéré comme étant le pivot du fonctionnement de l'atelier. Le professeur a pour rôle de favoriser l'exploration des sujets de discussion.

À deux reprises pendant la session, des consultations obligatoires de 20 minutes sont prévues. L'étudiant a la responsabilité de préparer les questions qui seront abordées.

Votre présence assidue est de rigueur, de même que la prise de note afin de favoriser un environnement d'apprentissage optimal.

Matériel requis

Toute la documentation relative au cours sera disponible sur StudiUM.

Calendrier et planification pédagogique

Date	Activité pédagogique	Lectures
Cours 1 : 5 septembre	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation de la chargée de cours et du plan de cours - Introduction sur l'analyse, la recherche et les stages - Présentation du cahier du stagiaire - Brève présentation des étudiants (aspirations, intérêts) 	
Cours 2 : 12 septembre	<ul style="list-style-type: none"> - Débuter sa recherche du bon pied : la recension des écrits et la méthode scientifique 	
Cours 3 : 19 septembre	<p>-Formation à la bibliothèque des lettres et des sciences humaines avec David Patenaude Local 1094</p>	
Cours 4 : 26 septembre	<ul style="list-style-type: none"> - La problématique et la méthodologie 	
Cours 5 : 3 octobre	<ul style="list-style-type: none"> -L'approche qualitative : fondements, stratégies de collecte de données, analyse des données, avantages et limites de l'approche - Discussion en sous-groupes : évaluer un devis qualitatif 	

	-Planifier la première visite dans le milieu de stage et clarifier la problématique	
Cours 6 : 10 octobre	- Retour sur la critique du devis de recherche -L'approche quantitative Travail à remettre sur StudiUm (avant 16h) : - Critique d'un devis de recherche (10 %)	
Semaine de lecture : 17 octobre	-Pas de cours	
Cours 8 : 24 octobre	Consultations individuelles en Zoom (obligatoires) pour la préparation du devis de recherche -Pas de cours, mais chacun a une plage horaire	
Cours 9: 31 octobre	Séance de travail individuel -Pas de cours Travail à remettre (avant 16h) : - Introduction, recension et problématique préliminaires (15 %)	
Cours 10 : 7 novembre	- Retour et mise en commun sur la recension et la problématique	

	<p>- Exercice en sous-groupes : rédiger une méthodologie</p> <p>- Le contrat de stage : fixer ses objectifs académiques et professionnels</p> <p>-Planifier la deuxième visite dans le milieu de stage</p>	
Cours 11 : 14 novembre	<p>- Présenter ses travaux et ses résultats de recherche : les bases d'une bonne présentation et les pièges à éviter</p> <p>Travail à remettre (avant 16h) : - Méthodologie préliminaire (15 %)</p>	
Cours 12 : 21 novembre	<p>Séance de travail individuel</p> <p>-Pas de cours</p>	
Cours 13: 28 novembre	<p>Consultations individuelles (obligatoires) pour la préparation du devis de recherche</p> <p>-Pas de cours, mais chacun a une plage horaire individuelle</p>	
Cours 14 : 5 décembre	<p>Présentation orale du projet de recherche (15 %)</p>	

Cours 15 : 12 décembre	Présentation orale du projet de recherche (15%) Travaux à remettre (avant 16 h) : - Devis de recherche (35 %) - Contrat de stage (10 %)	
-------------------------------	--	--

Modalités d'évaluation des apprentissages

Présentation des travaux

Veillez noter que tous les travaux doivent être soumis en format électronique (fichier .doc ou .docx) sur StudiUM. Chaque travail doit être accompagné d'une page titre et rédigé en police Times New Roman 12 points et à interligne 1,5.

1. Critique d'un devis de recherche (10 %)

Afin de développer son sens critique et ses aptitudes à rédiger, l'étudiant devra commenter par écrit un devis de recherche. La critique porte tant sur la recension/problématique que sur la méthodologie proposée. Les étudiants seront évalués selon les critères suivants : la capacité à relever les forces et les faiblesses du devis, l'identification des éléments à clarifier et la capacité à proposer des ajustements concrets pour améliorer le projet (forme, contenu, etc.).

- Les travaux doivent être remis avant 16h le 10 octobre 2023
- 2 pages maximum (excluant la page titre)

2. Introduction, recension et problématique préliminaires (15 %)

Pour ce travail, l'étudiant doit rédiger une première version de l'introduction, la recension des écrits et la problématique de son projet de recherche. Ces versions seront bonifiées et mises à jour au fur et à mesure de l'avancement du cours, des corrections suggérées et du stage.

- Les travaux doivent être remis avant 16h le 31 octobre 2023

- Environ 10 pages (excluant la page titre et la liste de références)

3. Méthodologie préliminaire (15 %)

Pour ce travail, l'étudiant doit rédiger une première version de sa méthodologie, laquelle présente les éléments connus de la méthodologie de son projet de recherche. Cette version sera bonifiée et mise à jour à mesure de l'avancement du cours, des corrections suggérées et du stage.

- Les travaux doivent être remis avant 16 h le 14 novembre 2023
- 5 à 7 pages (excluant la page titre et la liste de références)

4. Présentation orale du projet de recherche (15 %)

La présentation orale a pour but de permettre à l'étudiant de recevoir des commentaires et d'apporter les derniers correctifs qui s'imposent avant le dépôt du devis de recherche. Elle permet également à l'étudiant de développer ses capacités à transmettre clairement sa pensée et vulgariser son projet de recherche. Deux séances sont prévues au cours desquelles chaque étudiant présentera son projet de stage. Chaque étudiant dispose d'un maximum de 15 minutes pour présenter son devis de recherche, incluant une brève période de questions (environ 5 minutes). L'utilisation d'un outil visuel de présentation (ex. : PowerPoint) est exigée. Les critères d'évaluation sont : la structure de la présentation, son rythme, sa précision et la qualité et la pertinence du support visuel. Les présentations auront lieu les 5 et 12 décembre 2023. L'ordre de passation sera déterminé au hasard ou par participation volontaire.

5. Devis de recherche (35 %)

Le devis de recherche constitue le fondement des projets de stage. L'objectif est de finaliser le plus possible ce devis lors du cours de préparation de stage de sorte que l'étudiant ait suffisamment de temps lors de son stage pour procéder à la cueillette, à l'analyse et à l'interprétation des données. Ce devis doit :

- a) Décrire le milieu de stage et ses particularités
- b) Documenter le mandat et le problème de recherche
- c) Justifier la pertinence et l'utilité de la recherche proposée
- d) Énoncer les objectifs, les questions de recherche ou les hypothèses
- e) Exposer la démarche méthodologique et le cadre analytique
- f) Proposer un calendrier des travaux
- g) Présenter les ressources utilisées dans la bibliographie

La remise de ce travail se fera avant 16h le 12 décembre 2023

6. Contrat de stage (10 %)

Le contrat de stage représente l'élément central pour planifier le stage et établir, clarifier et officialiser les ententes entre le stagiaire et son superviseur. Afin d'être en mesure de rédiger ce contrat, l'étudiant devra :

1. Faire deux à trois rencontres dans le milieu de stage
2. Rencontrer son superviseur et recueillir l'information utile au bon déroulement du stage; s'informer notamment des modalités concrètes selon lesquelles le stage aura lieu (horaire, lieu de travail, instruments de travail à disposition, nature, qualité et quantité de données accessibles); s'informer également des attentes particulières du superviseur par rapport au stage.
3. Rencontrer les personnes avec lesquelles il y aura une collaboration durant le stage. En profiter pour s'informer des responsabilités, des compétences et des fonctions de chacune des personnes rencontrées.
4. Prendre, d'entente avec le milieu de stage, toutes les mesures indispensables pour que les activités de stage puissent commencer sans retard dès le début de janvier.
5. Définir ses objectifs professionnels et académiques.

Ce contrat doit inclure

- a) L'orientation générale du projet (en lien avec le devis de recherche)
- b) Les objectifs d'apprentissage – savoir-faire
- c) Les objectifs d'apprentissage – savoir-être
- d) Les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs
- e) Les modalités de supervision
- f) Les ressources matérielles, physiques et professionnelles nécessaires
- g) Les attentes du superviseur
- h) L'engagement éthique du stagiaire
- i) Fiche des rencontres dans le milieu de stage

La remise de ce travail se fera avant 16h le 12 décembre 2023

Critères d'évaluation de la participation (10%)

Critères	Indicateurs
Présence	Assiduité et ponctualité
Contribution	<p>Qualité de la préparation. Qualité des interventions verbales:</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> soulève des questions pertinentes; <input type="checkbox"/> émet des opinions; <input type="checkbox"/> soumet des hypothèses; Partage des connaissances et d'expériences.
Attitude	<p>Démontre du respect envers les autres participants. Démontre de la tolérance aux différences. Respecte la confidentialité. Manifeste une préoccupation éthique. Manifeste de l'autocritique.</p>
Écoute	Manifeste une écoute active des autres participants.
Interaction	<p>Questionne. Reçoit les critiques et y réagit positivement. Mets en commun les idées. Manifeste un effort pour faire avancer le travail du groupe.</p>

Règles pour les évaluations

<p>Absence à un examen</p>	<p>L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les sept (7) jours suivant l'absence.</p> <p>Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.</p> <p>Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. Le cas échéant, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'étudiant n'est pas en mesure de participer en raison de son état de santé, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin. (Article 9.9)</p> <p>Si vous n'êtes pas en mesure de vous soumettre à une évaluation à la date prévue, vous devez remplir le formulaire CHE_Absence_évaluation disponible dans le Centre étudiant, en indiquant le motif pour lequel vous ne pouvez pas faire votre examen. Votre faculté communiquera avec vous sous peu à ce sujet.</p> <p>Si vous avez des questions pour l'absence à un examen, vous pouvez contacter la technicienne en coordination de bureau (TCTB) de votre programme</p> <p>Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours.</p> <p>Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10% le premier jour et de 5% chacun des quatre jours suivants. Après cinq jours de retard sans motif valable, la note de zéro sera attribuée.</p> <p>Si vous n'êtes pas en mesure de vous soumettre à une évaluation à la date prévue, vous devez remplir le formulaire CHE_Délai_remise_travail disponible dans le Centre étudiant, en indiquant le motif pour lequel vous ne pouvez pas rendre votre travail. Votre faculté communiquera avec vous sous peu à ce sujet.</p> <p>Si vous avez des questions pour la remise en retard d'un travail, vous pouvez contacter la technicienne en coordination de bureau (TCTB) de votre programme à l'adresse suivante : cri-secr@fep.umontreal.ca</p>
<p>Normes de présentation des travaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie de rédaction d'un travail universitaire : https://bib.umontreal.ca/evaluer-analyser-rediger/methodologie-redaction-travail-universitaire • Citer ses sources : https://bib.umontreal.ca/citer/comment-citer/ • Pour tous vos travaux, et sauf indication contraire du chargé de cours, vous devez utiliser les normes APA (7^e édition) : https://bib.umontreal.ca/citer/styles-bibliographiques/apa

Consignes pour le dépôt des travaux	Sur StudiUM
Qualité de la langue	L'évaluation tient compte de la qualité de la langue et de la capacité à utiliser la terminologie et le style propres à la discipline ou au champ d'études, voire à la profession. (Article 9.1d) Jusqu'à 10% de la valeur d'un travail pourra être enlevé pour les fautes de français, à raison de 0.5 point par faute. À noter : cette règle ne s'applique pas aux évaluations rédigées en salle de classe.
Communication des résultats	Les notes préliminaires seront déposées dans StudiUM. La note officielle paraîtra dans le centre étudiant.

Barème de notation

Échelle de conversion de l'École de criminologie :

Points (note en %)	Lettre	Point s	Application concrète	Qualificatifs
89,5 - 100	A+	4,3	Objectifs dépassés Le travail fourni est de qualité exceptionnelle. Dans son ensemble, le travail dépasse les critères attendus de rendement. Excellente intégration des notions vues en classe	Excellent

84,5 – 89,4	A	4,0	Objectifs tout à fait atteints Le travail fourni est excellent, tous les critères attendus de rendement ont été respectés. Très bonne intégration des notions vues en classe.	
79,5 – 84,4	A-	3,7		
76,5 – 79,4	B+	3,3	Objectifs généralement atteints Le travail fourni est très bon, la majorité des critères attendus de rendement ont été respectés. Les notions vues en classe sont généralement bien intégrées.	Très bon
72,5 – 76,4	B	3,0		
69,5 – 72,4	B-	2,7		
64,5 – 69,4	C+	2,3	Objectifs partiellement atteints Le travail fourni est bon, mais présente certaines lacunes. Les critères attendus de rendement n'ont été respectés que partiellement. Les notions vues en classes sont plus ou moins bien intégrées.	Bon
59,5 – 64,4	C	2,0*		
56,5 – 59,4	C-	1,7	Objectifs atteints de façon minimale Le travail fourni est passable, mais présente plusieurs lacunes importantes. Les critères attendus de rendement n'ont été respectés que minimalement. Les notions vues en classe sont généralement peu ou mal intégrées.	Passable
53,5 – 56,4	D+	1,3		
49,5 – 53,4	D**	1,0		
34,5 – 49,4	E	0,5	Objectifs généralement non atteints Le travail fourni présente des lacunes, dont certaines importantes. Les critères attendus de rendement sont peu respectés. Les notions vues en classe présentent des lacunes quant à leur intégration.	Faible – échec
0 – 34,4	F	0,0	Objectifs pas du tout atteints Aucune intégration des notions vues en classe dans les travaux, examens et exercices	Nul – échec
	(S)	sans valeur	sans valeur numérique	Succès

		numérique		
	(E)	sans valeur numérique	sans valeur numérique	Échec
<p>* moyenne cumulative nécessaire pour obtenir le diplôme</p> <p>** note de passage dans un cours</p> <p>L'étudiant dont le résultat cumulé des évaluations atteint le seuil fixé (1^{ère} colonne) est assuré d'obtenir la note indiquée à la 2^e colonne sur son relevé final</p>				

Dates importantes

5 septembre 2022 : Congé férié

21 septembre 2022 : dernier jour pour modifier un choix de cours et pour annuler un cours sans frais (cours à horaire régulier)

10 octobre 2022 : Congé férié pour l'Action de Grâce

24 au 30 octobre 2022 : Semaine d'activités libres

11 novembre 2022 : Dernier jour pour abandonner un cours avec frais

Références bibliographiques

Voir lectures dans le Calendrier.

Captation visuelle ou sonore des cours

L'enregistrement de ce cours, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, n'est permis qu'à la seule condition d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de la part de la chargée de cours ou du chargé de cours. L'autorisation d'enregistrement n'entraîne d'aucune façon la permission de reproduction ou de diffusion sur les médias sociaux ou ailleurs des contenus captés. Ces dernières sont interdites sous toutes formes et en tout temps.

Règlement des études de premier cycle

Nous vous invitons aussi à consulter le règlement pédagogique : <https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619>

Révision de l'évaluation (article 9.5)

Au plus tard 21 jours après l'émission du relevé de notes, l'étudiant qui, après vérification d'une modalité d'évaluation a des raisons sérieuses de croire qu'une erreur a été commise à son endroit peut demander la révision de cette modalité en adressant à cette fin une demande écrite et motivée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du programme auquel il est inscrit. Si le cours relève d'une autre faculté, la demande est acheminée au doyen ou à l'autorité compétente de la faculté responsable du cours.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

<https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/3-Ressources-services/Ressources-formulaires/Protocole et formulaire de demande de r%C3%A9vision de notes %C3%80 ENVOYER.pdf>

Retard dans la remise des travaux (article 9.7b)

Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Toute demande pour reporter la date de remise d'un travail doit être présentée à la responsable du programme. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10 % le premier jour et de 5 % chacun des quatre jours suivants. Le délai ne peut dépasser cinq jours.

Justification d'une absence (article 9.9)

L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

À noter que l'étudiant doit remplir le formulaire et le remettre au responsable ou au TGDE de son programme :

https://safire.umontreal.ca/fileadmin/Documents/FAS/SAFIRE/Documents/Avis_absence_examen_form.pdf

Plagiat et fraude (article 9.10)

La politique sur le plagiat et la fraude sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Tous les étudiants sont invités à consulter le site web <http://www.integrite.umontreal.ca/> et à prendre connaissance du *Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants*. Plagier peut entraîner un échec, la suspension ou le renvoi de l'Université.

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

- Centre étudiant de soutien à la réussite : <http://www.cesar.umontreal.ca/apprentissage/>
- Centre de communication écrite : <http://www.cce.umontreal.ca/>
- Services du réseau des bibliothèques : <https://bib.umontreal.ca/>
- Aide à la persévérance scolaire de la Faculté de l'éducation permanente : <https://fep.umontreal.ca/etudier-a-la-fep/accompagnement-personnalise/>

Utilisation des technologies en classe

Captation audio et vidéo du cours

Rappelons que l'usage de tout document déposé sur StudiUM pour chaque cours est assujéti à l'engagement de chaque étudiant à respecter la propriété intellectuelle et le droit à l'image.

Il est interdit de faire une captation audio ou vidéo du cours, en tout ou en partie, sans le consentement écrit de la chargée de cours ou du chargé de cours. Le non-respect de cette règle peut mener à des sanctions disciplinaires en vertu de l'Article 3 du Règlement disciplinaire concernant les étudiants.

StudiUM

Une plateforme numérique d'apprentissage du cours sera mise à disposition à partir du réseau interne de l'Université, StudiUM. Les étudiants auront accès illimité au site durant toute la session, et ce depuis le réseau interne de l'Université comme depuis leurs propres connexions Internet.

Le chargé de cours assurera un suivi constant du contenu du site, ce qui permettra notamment aux étudiants de recevoir régulièrement des informations diverses concernant le cours, recevoir des documents en ligne, être tenus au courant des conférences, se renseigner sur les consignes du travail de session, etc.

Pour avoir accès au site, l'étudiant doit être dûment inscrit à l'Université et être détenteur d'un UNIP, ce qui lui donnera accès à son portail UdeM.

Vous êtes responsable de votre équipement technique et de votre environnement de travail à distance. Les problèmes techniques provenant de vos propres appareils ne peuvent justifier un droit de reprise.

Pour obtenir de l'aide technique

Pour du soutien technique, vous pouvez contacter l'équipe de soutien StudiUM en consultant le lien suivant: <https://studium.umontreal.ca/> ou en appelant au 514-343-6111 poste 44944.

En cas de problèmes techniques pendant un examen

Pour justifier une impossibilité de répondre aux tests en raison d'un problème technique émanant de StudiUM, vous devrez avoir avisé immédiatement votre chargé de cours et le secrétariat à l'adresse suivante : cri-secr@fep.umontreal.ca

Sur réception de vos informations, nous ferons les vérifications. Vos tentatives de connexion et l'existence d'un réel problème technique seront vérifiées et validées auprès du service technique de StudiUM. Sur cette base, l'article 9.8 du règlement des études du 1er cycle pourrait s'appliquer. Nous communiquerons avec vous, dans les plus brefs délais.

Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents

L'utilisation de tout moyen de communication ou d'outil pédagogique est strictement réservée à des fins pédagogiques.

Pour toute aide technique concernant des outils institutionnels autres que StudiUM

Lien pour le clavardage : clavardage.ti.umontreal.ca.

Pour du soutien informatique, consultez la page [Soutien à distance 24/7](https://ti.umontreal.ca/soutien/soutien24-7.html) : <https://ti.umontreal.ca/soutien/soutien24-7.html>

Cadres règlementaires et politiques institutionnelles

Apprenez à connaître les règlements et les politiques qui encadrent la vie universitaire d'un étudiant.

Règlements des études

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

Politique d'intégration : soutien aux étudiants en situation de handicap

Les facultés ont la responsabilité de mettre en place les mesures d'accommodement aux examens de leurs cours pour les étudiants inscrits au service de Soutien aux étudiants en situation de handicap (SESH). Vous devez tout d'abord vous inscrire au service de [Soutien aux étudiants en situation de handicap \(SESH\)](#). Un conseiller évaluera vos besoins.

Dans les deux premières semaines de cours, il est fortement recommandé d'informer les chargés de cours et de leur remettre la lettre des mesures d'accommodement émise par le SESH.

Pour demander des mesures d'accommodement aux examens, vous devez remplir le formulaire en ligne sous l'onglet de la Faculté de l'éducation permanente sur le site suivant : <http://www.bsesh.umontreal.ca/accommodement/>.

Attention, pour être mis en place, un accommodement doit être demandé avant la date limite :

- **21 jours** avant la date de l'examen lors des trimestres d'automne et d'hiver.
- **14 jours** avant la date de l'examen lors du trimestre d'été.

Veillez faire parvenir votre demande avec votre lettre de mesures d'accommodement émise par le BSESH au chargé de cours.

Intégrité, fraude et plagiat

Problèmes liés à la gestion du temps, ignorance des droits d'auteur, crainte de l'échec, désir d'égaliser les chances de réussite des autres – aucune de ces raisons n'est suffisante pour justifier la fraude ou le plagiat. Qu'il soit pratiqué intentionnellement, par insouciance ou par négligence, le plagiat peut entraîner un échec, la suspension, l'exclusion du programme, voire même un renvoi de l'université. Il peut aussi avoir des conséquences directes sur la vie professionnelle future. Plagier ne vaut donc pas la peine !

Le plagiat ne se limite pas à copier-coller ou à regarder la copie d'un collègue. Il existe diverses formes de manquement à l'intégrité, de fraude et de plagiat. En voici quelques exemples :

Dans les travaux : copier un texte trouvé sur Internet sans le mettre entre guillemets et sans citer sa source ; soumettre le même travail dans deux cours (autoplégat) ; inventer des faits ou des sources d'information ; obtenir de l'aide non autorisée pour réaliser un travail.

Lors des examens : utiliser des sources d'information non autorisées pendant l'examen ; regarder les réponses d'une autre personne pendant l'examen ; s'identifier faussement comme un étudiant du cours.

Site Intégrité et règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude : <https://integrite.umontreal.ca/>.